

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUGINS

Séance du 10 octobre 2016

Le dix octobre deux mil seize à dix neuf heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du **Docteur Richard GALY**, Maire.

Convocation – Affichage :

Date de la Convocation	5 octobre 2016
Date d'affichage convocation	5 octobre 2016
Affichage du conseil après la séance	11 octobre 2016

Nombre de Membres :

En exercice	33
Présents à la séance	24 jusqu'à la SJ-03-04-16 25 à partir de la SJ-04-04-16 26 à partir de la MP-02-04-16
Ayant donné procuration	9 jusqu'à la SJ-03-04-16 8 à partir de la SJ-04-04-16 7 à partir de MP-02-04-16
Qui ont pris part aux délibérations	33

Présents : Docteur Richard GALY, maire,

Jean-Claude RUSSO, Michel BIANCHI à partir de la SJ-04-04-16, Françoise DUHALDE-GUIGNARD, Joëlle FOLANT-GIOANNI, Fleur FRISON-ROCHE, Guy LOPINTO, Denise LAURENT, Christian REJOU, Christiane POMARES, Marc DURST, Norbert MENCAGLIA, Marie-Claudine PELLISSIER, Maryse IMBERT, Hélène BARNATHAN, Pierre BEAUGEOIS, , Jean-Louis LANTERI, Hedwige FARCIS, Véronique COURREGES à partir de la MP-02-04-16, Sonia MARTIN, Axelle GAUME-CORNU, Corinne MERCIER, Nicolas REY, Camille BARBARO, Paul DE CONINCK, Anne MANAUTHON, conseillers municipaux.

Représentés : M. Bernard ALFONSI par M. Norbert MENCAGLIA
M. Jean-Michel RANC par Mme Christiane POMARES
Mme Martine COMBES par Mme Maryse IMBERT
M. Brian HICKMORE par M. Marc DURST
M. Christophe TOURETTE par M. Pierre BEAUGEOIS
M. Michel VALIERGUE par M. Jean-Claude RUSSO
M. Jean-Antoine NAMOUR par M. Jean-Louis LANTERI
M. Michel BIANCHI par Mme Joëlle FOLANT jusqu'à la SJ-03-04-16
Mme Véronique COURREGES par Mme Hedwige FARCIS jusqu'à la MP-01-04-16

M. Nicolas REY est nommé secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

en date du 10 octobre 2016

A dix-neuf heures trente, Monsieur le Maire ouvre la séance, et après avoir constaté l'existence du quorum, propose au Conseil qui l'accepte de nommer M. Nicolas REY, secrétaire de séance.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DGS-01-04-16 - A) LISTE DES DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

PERIODE DU 25 MAI 2016 AU 23 AOUT 2016.

B) LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS ENTRE LE 1ER MARS 2016 ET LE 25 SEPTEMBRE 2016.

Monsieur le Maire prend la parole,

Il s'agit du récapitulatif des décisions municipales prises entre le 25 Mai 2016 et le 23 août 2016 et des Marchés publics conclus entre juin 2016 et août 2016.

Le Conseil Municipal prend acte de la lecture faite par M. le Maire des décisions municipales prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et des Marchés publics conclus pendant la période précédente.



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DGS-02-04-16 - SUPPRESSION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE « FONT DE L'ORME »

M. le Maire donne la parole à M.LOPINTO

La ZAC Font de l'Orme a été créée le 8 octobre 1986 par arrêté du Préfet des Alpes-Maritimes. L'aménagement et l'équipement de la zone ont été réalisés en régie directe par le SYMIVAL devenu depuis le SYMISA. A ce jour, les équipements publics de la ZAC ont été entièrement réalisés. Il convient donc désormais de procéder à la suppression de la ZAC afin de formaliser l'achèvement matériel de cette opération d'aménagement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DGS-03-04-16 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A 3F IMMOBILIERE MEDITERRANEE POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 82 LOGEMENTS AIDES POUR ACTIFS, SIS 470, AVENUE SAINT-MARTIN DANS LE PROGRAMME « LES TERRASSES SAINT-MARTIN »

M. le Maire donne la parole à M.LOPINTO

Le projet est situé dans l'îlot 7 de l'opération Cœur de Mougins. Il s'agit d'une opération portant sur la construction de 82 logements aidés pour actifs. Le bailleur social fera l'acquisition de ces logements en état futur d'achèvement auprès du promoteur.

A ce titre, il a sollicité de la Commune de Mougins une subvention pour surcharge foncière de 600.000 €, versée sur les exercices budgétaires 2016, 2017 et 2018 en contrepartie d'un droit de réservation de 10 logements au sein de cette opération

et de 23 logements supplémentaires, délocalisés dans des programmes à venir au cours de la période triennale 2017-2019. Cette subvention sera déductible du prélèvement dit SRU

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

JURIDIQUE

SJ-01-04-16 - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AX N° 308, D'UNE SUPERFICIE DE 43 M2, SITUEE EN BORDURE DE LA RD 6185, LIEU-DIT « PLAN SAINT-MARTIN » A MOUGINS, AU PRIX DE 4 100 EUROS

M. le Maire donne la parole à Mme FOLANT

Le Département des Alpes-Maritimes est propriétaire de la parcelle non bâtie cadastrée section AX n° 308, d'une superficie de 43 m², située en bordure de la route départementale 6185, lieu-dit « Plan Saint-Martin » à Mougins.

Cette parcelle est située à proximité immédiate des locaux des services techniques municipaux et son acquisition permettrait à la Commune de Mougins d'agrandir le tènement foncier dont elle est propriétaire.

Les parties se sont entendues sur un prix de vente de 4 100 euros – quatre mille cent euros, conformément à l'estimation réalisée par France Domaine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.



JURIDIQUE

SJ-02-04-16 - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION CE N° 204, D'UNE SUPERFICIE DE 333 M2, SITUEE CHEMIN DE FAISSOLE A MOUGINS, AU PRIX DE 75 000 EUROS

M. le Maire donne la parole à M.LANTERI

La SCI DU PONT DE CAMPANE est propriétaire de la parcelle non bâtie cadastrée section CE n° 204, d'une superficie de 333 m², située chemin de Faissolle à Mougins.

Cette parcelle est située à proximité immédiate du Pôle Culturel.

La réalisation de cet équipement culturel de grande ampleur nécessite le réaménagement de la voirie existante.

Pour réaliser les travaux projetés, la Commune doit acquérir la parcelle cadastrée section CE n° 204, grevée des emplacements réservés n° ER-I-12 et n° ER-I-50 au Plan Local d'Urbanisme.

Les représentants de la Commune et les propriétaires de la parcelle se sont rapprochés et ils se sont entendus sur un prix de vente de 75 000 euros – soixante-quinze mille euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.



JURIDIQUE

SJ-03-04-16 - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PORTION DE TERRAIN D'UNE SUPERFICIE D'ENVIRON 258 M2, ISSUE DES PARCELLES CADASTREES SECTION AZ N° 1 ET 300, SITUEES 470, AVENUE DE SAINT MARTIN A MOUGINS CORRESPONDANT A L'EMPLACEMENT RESERVE POUR AMENAGEMENT DE VOIRIE N° I-11

M. le Maire donne la parole à Mme PELLISSIER

La Société RIV/APRIM est propriétaire des parcelles cadastrées section AZ n° 1 et 300, situées 470 avenue Saint-Martin, grevées d'un emplacement réservé pour aménagement de voirie n° I-11.

Les représentants de la Commune et de la société RIV/APRIM se sont rencontrés et ces derniers ont donné leur accord pour une cession à l'euro symbolique de la portion de terrain correspondant à l'emplacement réservé, d'une superficie d'environ 258 m².

Cette cession permettrait à la Commune de Mougins d'améliorer les conditions de circulation dans le secteur, conformément aux orientations du Plan Local d'Urbanisme de Mougins

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.



JURIDIQUE

SJ-04-04-16 - ACQUISITION DES PARCELLES BATIES CADASTREES SECTION BH N° 13,14,26,27 ET 30, D'UNE SUPERFICIE TOTALE DE 7 453 M2, SITUEES 604, AVENUE DE TOURNAMY A MOUGINS, AU PRIX DE 4 200 000 EUROS, DANS LE CADRE DE L'OPERATION « CŒUR DE MOUGINS »

M. le Maire donne la parole à Mme FOLANT

Mme Liliane TONDOLO épouse BOYERA est propriétaire des parcelles bâties cadastrées section BH n° 13, 14, 26, 27 et 30, d'une superficie totale de 7 453 m², située 604 avenue de Tournamy à Mougins.

Cette parcelle est située en plein cœur du projet communal dit « Cœur de Mougins » et notamment en partie dans l'emprise de l'îlot A ainsi que dans l'emprise de l'îlot 9 définis par les orientations d'aménagement et de programmation du secteur Tournamy-Cœur de Mougins.

L'îlot A correspond à une place publique avec parking public souterrain et l'îlot 9 est destiné à accueillir de l'habitat et du commerce.

Les représentants de la Commune se sont rapprochés du propriétaire et les parties se sont entendues sur un prix de vente de 4 200 000 euros – quatre millions deux cent mille euros, montant compatible avec l'estimation de France Domaine

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.



FINANCES

SF-01-04-16 - BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 1

M. le Maire donne la parole à Mme DUHALDE-GUIGNARD

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 104 000€

La commune va se voir prélever par l'Etat au titre du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) 823 923€, soit +88% par rapport à 2015 –alors que l'enveloppe nationale augmente de 28%. La hausse pour Mougins est plus élevée qu'attendue, il convient d'abonder le chapitre « 014 – atténuation de produits » d'un montant de 104 000€. dépense financée par une recette exceptionnelle (remboursement des sinistres par l'assurance).

SECTION D'INVESTISSEMENT : 4 250 000€

Conformément à la stratégie financière présentée lors du dernier Débat d'orientations budgétaires, la commune ne recourra à l'emprunt que pour les opérations liées à Cœur de Vie.

Ainsi comme la ville de Mougins se porte acquéreur d'une parcelle au prix de 4,2 millions d'euros auxquels s'ajoutent les frais de notaire, il convient d'inscrire cette dépense au compte 21, acquisition de biens d'équipement à hauteur de 4,25 millions d'euros.

Son financement sera assuré par un emprunt du même montant, les conditions financières étant très favorables (taux d'intérêt bas)

Il convient aussi d'inscrire de nouveaux crédits sur les Frais d'études – Plan Local Urbanisme - afin de réaliser une étude pour l'aménagement des entrées de ville, dépense financée par un virement de la ligne 21534 (réseaux électrification)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

RESSOURCES-HUMAINES

RH-01-04-16 - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2016

M. le Maire donne la parole à M.RUSSO

Afin de répondre aux besoins de la collectivité et notamment en matière d'avancement de grade, promotion interne, il convient d'actualiser le tableau des effectifs

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.



SERVICE-TECHNIQUES

ST-01-04-16 - DEPOT D'UNE AUTORISATION D'URBANISME EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UNE CLOTURE

M. le Maire donne la parole à M.REY

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire ou son représentant à déposer une autorisation d'urbanisme en vue de la mise en place d'une clôture aux abords de l'Espace Municipal de la Jeunesse Mouginoise sis 538 Avenue de Tournamy.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.



SERVICE-TECHNIQUES

ST-02-04-16 - DEPOT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRIQUEMENT EN VUE DU TRANSFERT DU SKATE PARK A PROXIMITE DU ROND-POINT DE TOURNAMY.

M. le Maire donne la parole à M.MENCAGLIA

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande d'autorisation de défrichage en vue de procéder au transfert du Skate Park sur la parcelle située à proximité du rond-point de Tournamy en contrebas du Bike Park

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité absolue, et deux oppositions de M. DE CONINCK et Mme MANAUTHON



MARCHES PUBLICS

MP-01--04-16 - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MODELISATION DE PROJETS 3D ET LA REALISATION D'INFOGRAPHIES DE PROJETS ARCHITECTURAUX ET URBANISTIQUES, ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES PAYS DE LERINS, LES COMMUNES DE CANNES, MANDELIEU-LA-NAPOULE, MOUGINS ET THEOULE SUR MER

M. le Maire donne la parole à M.REJOU

Afin de mutualiser les moyens nécessaires à l'exécution et à la passation d'un marché portant sur la modélisation, une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la modélisation de projets 3D et la réalisation d'infographies de projets architecturaux et urbanistiques doit être conclue entre la Commune, la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins, les Communes de Cannes, le Cannet, Mandelieu et Théoule-sur-Mer

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.



MARCHES PUBLICS

MP-02-04-16 - DESIGNATION DU MEMBRE TITULAIRE, ET DE SON SUPPLEANT, REPRESENTANT LA COMMUNE DE MOUGINS AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE DU GROUPEMENT DE COMMANDE CONSTITUE EN VUE DE LA MODELISATION DE PROJETS 3D ET DE LA REALISATION D'INFOGRAPHIES DE PROJETS ARCHITECTURAUX ET URBANISTIQUES

M. le Maire donne la parole à Mme LAURENT

Dans le cadre de la création du groupement de commande constitué en vue de la modélisation de projets 3D entre la CAPL, les Communes de Cannes, Le Cannet, Mandelieu, Mougins, Théoule-sur-Mer, la Commune doit désigner un membre titulaire, et son suppléant, afin de siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offre spécialement créée pour ce groupement.

Après déclaration de candidature de :

- ✓ *Mme PELLISSIER (titulaire)*
- ✓ *M.LOPINTO (suppléant)*

- ✓ *Mme MANATHON-BARBAGELATA (titulaire)*
- ✓ *M.DE CONINCK (suppléant)*

Le conseil Municipal est invité à procéder à cette élection à bulletin secret.

A l'issue du vote, il ressort que Mme PELLISSIER et M.LOPINTO ont obtenu 31 voix, Mme MANATHON-BARBAGELATO et M. DE CONINCK ont obtenu 2 voix.



POLICE MUNICIPALE

PM-01-04-16 - DEROGATION A L'OBLIGATION DU REPOS DOMINICAL ACCORDEE PAR M. LE MAIRE DANS LES COMMERCES DE DETAIL

M. le Maire donne la parole à M.DURST

Dans les commerces de détail non alimentaires, le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche. Ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité absolue, et deux oppositions de M. DE CONINCK et Mme MANAUTION



TRANSPORTS SCOLAIRES

TTS-01-04-16 - REGIE DE RECETTES DU TRANSPORT SCOLAIRE MUNICIPAL. INCINERATION DES CARTES « SCOL MOUGINS » ANNEE SCOLAIRES 2015/2016 NON UTILISEES

M. le Maire donne la parole à Mme FRISON-ROCHE

Le Conseil Municipal est invité à approuver l'incinération des cartes de transports scolaires "SCOL'MOUGINS" afférentes à l'année scolaire 2015/2016 non utilisées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité



Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 20h45.

Le Secrétaire de séance, Nicolas REY

